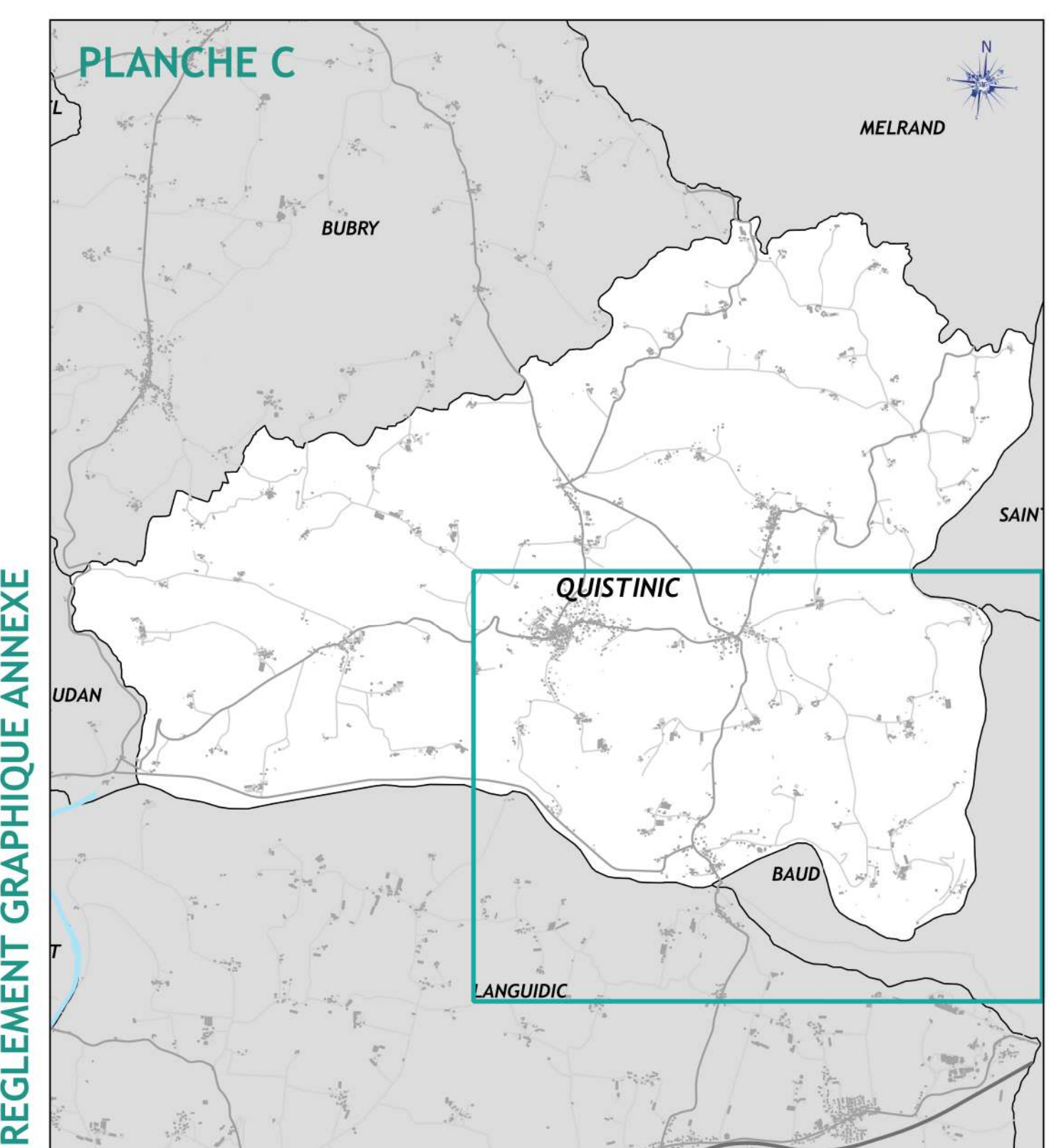


COMMUNE DE QUISTIC  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
PLU approuvé le 19 décembre 2019



RÈGLEMENT GRAPHIQUE ANNEXE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal le 19 décembre 2019  
Le Maire,  
Gisèle GUILBART



Échelle : 1/5 000

**Légende**

- AC1\_C : Servitude de protection des monuments historiques classés
- AC1\_J : Servitude de protection des monuments historiques inscrits
- AC2\_J : Servitude relative aux sites inscrits
- AC1\_C : Servitude de protection des monuments historiques classés
- AC1\_J : Servitude de protection des monuments historiques inscrits
- Eléments de paysage, de patrimoine à protéger
- Landes
- Vergers
- Talus ou haies à préserver
- Cônes de vue
- Talus et haies protégés par EBC
- Talus et haies protégés par EBC
- Cours d'eau
- Arbre remarquable
- Site archéologique
- Petit patrimoine**
  - Puits
  - Croix
  - Statue
  - Fontaine
  - Calvaire
  - Four
  - Moulin
  - Lavoir
  - Pierre à sacrifices
  - Autres
  - Niche

au titre de la loi "Paysage" art. L171-19 du Code de l'urbanisme

0 500 1000 m